

Le Segec approuve le Pacte d'excellence

ENSEIGNEMENT Le Secrétariat général de l'enseignement catholique dit oui à la réforme

C'est oui. Réunie jeudi soir, l'assemblée générale du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec) a approuvé à l'unanimité la dernière version du Pacte d'excellence, affinée mardi par le Groupe central, groupe qui rassemble les auteurs de la réforme, à savoir les représentants des syndicats, des pouvoirs organisateurs (PO) et des associations de parents.

Devant l'AG, Etienne Michel a souligné que le Groupe central a avancé sur deux points. Il a fixé un calendrier des réformes (*Le Soir* de jeudi) et il a « ajusté » un certain nombre d'éléments, sans toutefois blesser l'équilibre global de l'accord, estime le directeur général du Segec.

Les PO souhaitaient que l'enseignant puisse être évalué (et

éventuellement sanctionné) par son directeur. Les syndicats, effrayés, voulaient effacer cette disposition du pacte. Compromis : l'idée est maintenue mais elle a été cadrée.

L'évaluation par le chef d'école sera surtout formative (on pointe les faiblesses de l'enseignant et on l'engage à progresser, à éventuellement se former). Mais en cas de « mauvaise volonté manifeste ou de carences manifestes et répétées », le directeur pourra engager une évaluation sommative (qui sanctionne). A partir de ce moment-là, le directeur laisse la main au PO, qui statue sur la base d'un rapport établi par le chef d'école. Et une sanction ne pourra être prise que si l'enseignant se prend deux rapports

défavorables consécutifs, émis sur deux années scolaires distinctes.

Les PO du libre catholique saluent aussi le fait que le pacte favorisera les « pratiques collaboratives » (concertations entre les enseignants de l'école). Elles pèseront 60 heures par an.

Le Pacte prévoit de réformer le mécanisme de « l'encadrement différencié » (aide aux écoles à public défavorisé). Le nouveau régime entrera en vigueur en septembre 2017. Les PO ont obtenu que les écoles soient informées dès Pâques des incidences, pour elles, de la réforme.

Rappelons que les syndicats se prononceront le 20 mars. ■

PIERRE BOUILLON